AUX VRAIS RÉPUBLICAINS.

LE tems est venu où les factions doivent enfin reconnaître que toutes elles sont également odieuses aux Français, et que leurs perfides combinaisons seront déjouées de quelque manière qu'elles les colorent.

L'étranger, l'année dernière, pour renverser la République, avait ourdi une vaste conspiration, afin de n'appeler à toutes les fonctions publiques que les partisans les plus déhontés du royalisme et de l'aristocratie. Des associations se formèrent dans toutes les parties de la France, lesquelles, dirigées par un centre commun, effectuèrent tous les choix dictés par Louis XVIII. La calomnie fut dans leurs mains un moyen puissant pour réussir. Les citoyens les plus probes furent attaqués par leurs infâmes journaux, comme des hommes sans probité et sans mœurs; et tous les amis de la liberté, ceux-là même qui s'étaient exposés aux plus dures souffrances et à la mort même pour s'opposer à l'exécrable régime de 93, furent traités de *buveurs de sang*.

Le résultat de ces manœuvres fut que d'une part la crainte qu'on avait inspiré du retour de la terreur, et de l'autre la manière dont on avait organisé l'émission des votes, firent presque généralement tomber les choix sur des ennemis du gouvernement républicain, et un grand nombre d'égorgeurs royaux bien connus se trouvèrent appelés aux emplois les plus éminens.

Dès la veille des élections, les conspirateurs, se croyant déjà certains du succès, ne cachèrent plus leurs odieux projets; la ruine de la République, la mort ou la dispersion de tous les républicains leur paraissaient assurées, et d'avance ils célébraient hautement leur triomphe.

La conspiration frappa tous les yeux; les hommes les plus modérés la regardèrent comme évidente, elle ne fut niée que par la mauvaise foi et l'esprit de parti. L'énergie des législateurs, secondée des efforts du gouvernement, sauva la France : ils chassèrent les chefs de la conspiration de leur propre sein, et une prompte punition fit évanouir leurs desseins.

Cette année-ci l'étranger n'a pas renoncé à la conspiration, mais il a changé de livrée; en beaucoup d'endroits il a poussé la crainte du royalisme au même dégré d'exagération que celle du terrorisme l'avait été l'année dernière; et les sanguinaires enfans de la terreur, usant des mêmes moyens que les égorgeurs aux gages de Louis XVIII, ont organisés, dans beaucoup de parties de la République, une association très-bien liée, une correspondance très-active, dont le centre était dans la rue du Bacq, à Paris.

Dans un assez grand nombre de départemens, tels que dans la Sarthe (le 15 ventôse), etc, ils ont poussé l'audace jusqu'à convoquer leurs affidés de toutes les parties du département, et là, ils ont dicté tous les choix à faire, depuis les fonctions de l'électeur jusqu'aux fonctions législatives. Administrateurs, juges, etc., tout a été indiqué par eux, et ils ont eu l'effronterie de se désigner eux-mêmes pour être députés au corps législatif. C'est par ce double moyen, c'est-à-dire par la calomnie et par une coalition bien ourdie, que cette année aussi ils ont fait porter les suffrages sur beaucoup d'électeurs qui annoncent les plus sinistres choix.

Est-il un républicain digne de ce nom qui ne frémisse d'indignation, en voyant figurer parmi eux des hommes coupables de toutes sortes d'exagérations et d'excès, et jusqu'à ceux-là même que la clameur publique accuse d'avoir, de leurs propres mains, déchiré les entrailles de leurs victimes? D'autres, sans s'être portés à d'aussi horribles forfaits, sont connus par des dilapidations scandaleuses, ou par leur impudence à défendre alternativement les partis les plus opposés, et à nier l'existence de toutes les conjurations, telles qu'elles soient, royales ou anarchistes, qui ont tendu au renversement du gouvernement. La calomnie et les journaux ont encore été pour eux cette année, comme l'année dernière pour les royalistes, une arme aussi puissante que perfide. Les vrais citoyens, ceux-là même que l'aristocratie taxait de terrorisme avant le 18 fructidor, sont aussi aujourd'hui qualifiés de royalistes par les hommes pervers que nous venons de désigner. Enfin cette exécrable faction, semblable en tout à celle qui a été abattue le 18 fructidor, se croyant déjà maîtresse du terrein, ne dissimule plus ses horribles projets. Le 9 thermidor est pour ces hommes atroces un jour de deuil, et ils proclament à haute voix l'intention de renverser la constitution et de ramener des jours bien plus sanglans encore que ceux de Robespierre; car la soif de la vengeance et le remords du crime fortifient leur férocité naturelle.

Enfin, pour rendre la similitude parfaite, on a chassé les citoyens les plus paisibles des assemblées primaires, ainsi que l'année dernière; et dans plusieurs d'entr'elles ont s'est assuré les suffrages par la fraude et par la violence.

Eh quoi! la France ne serait-elle tirée de la main dévorante du royalisme, que pour être livrée sans retour à la plus sanguinaire anarchie? L'élan qui vient de rendre à la liberté plusieurs pays, jadis asservis à tous les genres de despotisme, serait-il arrêté tout-à-coup? Les contrées libres aujourd'hui devraient-elles être toutes livrées aux fureurs d'une délirante démagogie, et le reste de l'univers effrayé à une éternelle servitude?

Non!.... les desseins impies du royalisme et de l'anarchie seront également réprimés. Les bons citoyens, qui seront membres des assemblées électorales, honteux de siéger à côté d'hommes exécrés ou déshonorés, les vomiront de leur sein ou feront *scission* d'avec eux. Mais ils sauront prouver en même temps que ce n'est pas par opposition aux principes, mais au contraire pour conserver dans toute leur énergie l'esprit et le gouvernement républicains, car ils sépareront également leur cause de celle des amis de la royauté; et si leurs choix portent sur des hommes dont le républicanisme ne soit pas douteux, qui commandent en même-temps le respect par leurs vertus et par leurs lumières, s'ils prouvent ainsi que tout esprit de parti et toute ambition particulière ont été mis de côté, ils sont assurés que le vœu public et le corps législatif confirmeront leurs choix, fussent-ils en très-grande minorité.

Enfin le corps législatif, en prenant la mesure très-sage de se rendre juge de la validité des élections, a mis le sort de la République dans ses mains, il s'en est rendu *responsable*. Mais il n'est pas permis de douter qu'il usera de cette faculté de manière à assurer pour jamais sa propre gloire et l'affermissement inébranlable de la liberté. Il saura profiter de cette occasion unique pour donner à l'esprit public une juste direction. Il saisira ce moment heureux pour imprimer un grand caractère à la nation; et il arrêtera pour long-temps le jeu effrayant des factions, en leur prouvant que, quelque soit leur masque, leurs efforts seront infructueux.

Il ne peut, sans une éternelle honte, méconnaître l'existence de la conspiration. Qu'il parte de ce principe et qu'il casse sans ménagement les élections faites, par-tout où elle aura triomphé et procuré des choix dangereux; royalistes ou partisans de l'anarchie, il doit tous les frapper de nullité avec une égale vigueur. La mauvaise foi seule peut nier que tous ces choix ne soient le fruit de la même conspiration, qui tend toujours à l'anéantissement de la liberté, mais en variant ses moyens et en conduisant alternativement d'un excès à l'autre, ou en les mêlangeant tous-à-la-fois.

Par une conduite aussi grande et aussi pure dans son objet, le corps législatif s'attirera la reconnaissance de ses contemporains et l'éternel hommage de la postérité; car il aura assuré tout à-la-fois le triomphe de la liberté et la tranquillité de la patrie.

Il prouvera qu'en annullant, en fructidor, les élections qui portaient le caractère de la conspiration, il ne fut pas dirigé par un esprit de parti, mais par l'amour désintéressé de la République. Enfin il s'attirera une grande considération, et elle est aussi nécessaire à la bonté de ses travaux qu'à l'honneur de chacun de ses membres.

Dans le cas contraire, au lieu d'être l'espoir des bons citoyens, il en deviendra l'effroi. La loi du 19 fructidor, loin d'être à jamais confirmée par l'opinion publique et par la raison, ne paraîtra bientôt plus qu'un acte illégitime dicté par la faiblesse, l'ambition ou la vengeance!

Si des hommes connus par leur immoralité ou par leurs excès dans l'un ou l'autre parti, sont introduits dans les conseils, le corps législatif perd, dès cet instant, toute considération et toute force morale; et si la france est de nouveau déchirée, elle lui demandera compte de la faculté qu'il s'est donnée de juger les élections; les cris douloureux d'une patrie dont il aurait pu faire le bonheur, retentiront au fond du cœur de chacun de ceux qui le composent. A chaque instant de leur vie elle les accusera de tous ses malheurs, et son image désolée ira les troubler jusques dans les bras du sommeil.

Qu'ils sachent, au surplus, que les factions ne pardonnent jamais, et que, soit qu'ils restent à leur poste, soit qu'ils rentrent dans les rangs des citoyens, leur existence individuelle est également menacée, si le corps législatif, en prairial prochain, n'est pas composé de républicains qui joignent la sagesse et la droiture à un ardent patriotisme.

Qu'ils n'oublient pas qu'en 93 un petit noyau a suffi pour exécuter le plus horrible système; qu'en l'an V, le noyau de l'odieux *Clichy* a été sur le point de produire des effets tout aussi désastreux! Un petit nombre d'hommes audacieux et sans foi, finit toujours par vaincre la résistance du grand nombre, soit par la crainte, soit par la lassitude. Il est dans la nature de se laisser entraîner par le parti le plus menaçant et non pas par le plus sage. Des exemples multipliés dans les deux sens ont assez prouvé la vérité de ces maximes.

Cependant, des hommes toujours adroits à couvrir leurs desseins d'un spécieux prétexte, ne manqueront pas de vous dire que ces élections sont le choix du peuple, et qu'elles ne peuvent pas être annullées. *Non, ce n'est pas le choix du peuple!*...... pas plus que celui qui vous a donné les vils conspirateurs que vous avez chassés en fructidor! c'est le choix d'une faction abominable, qui se rattache aux mêmes fils que celles de l'an V, corrompue par le même or, dont les manœuvres sont aussi évidentes, et dont le résultat serait encore plus funeste, puisqu'il tend à faire exécrer le gouvernement républicain, et à anéantir le système représentatif, en introduisant dans les fonctions les plus éminentes, des hommes tarés et justement odieux! Si vous osez reconnaître que vous n'avez pas le droit d'annuller le résultat d'une conjuration aussi claire et aussi honteuse, vous êtes, dès l'instant même, obligés de vous avouer coupables de crime capital, pour avoir expulsé, par la loi du 19 fructidor, des hommes qui étaient encore dans un cas bien plus favorable, puisqu'ils siégeaient depuis plusieurs mois sans contradiction au milieu de vous. L'acte par lequel vous introduisez parmi vous les partisans et les suppôts de l'horrible système de 93, est celui du rappel des conspirateurs de fructidor. Vous vous jugez vous-mêmes!

Des raisonnemens plus ou moins captieux, pourront obscurcir ces vérités aux yeux des hommes timides ou d'un médiocre jugement, mais elle resteront gravées dans l'histoire et dans l'esprit de tous ceux qui sont doués d'un jugement sain.

Ce seroit, au surplus, un crime de douter du parti que le corps législatif prendra dans cette occasion décisive. Le peuple français peut compter sur son énergie et sa sagesse. Ils y siégent encore ces hommes courageux et sincèrement amis de leur pays, qui ont sauvé la france en fructidor, par la grandeur de leurs mesures législatives; ils sauront la sauver encore en floréal de l'an VI, par la sagesse et la sévérité de leurs décisions. Et la manœuvre si audacieusement ourdie pour faire du corps législatif un objet de haine et de terreur, n'aura produit d'autre effet que de rendre sa composition telle que, par les vertus, les talens, le plus pur civisme, et la tenue la plus imposante, il sera l'objet de la confiance et du respect de tous les amis sincères, ardens et éclairés de la liberté.

(*Extrait du Patriote français.*)

EXTRAIT du registre des arrêtés de l'administration centrale du département de Saône et Loire.

Séance du 15 germinal, sixième année républicaine.

VU l'imprimé *intitulé aux vrais républicains, extrait du patriote français*, adressé au commissaire central le 11 de ce mois, par le ministre de la police générale de la République, qu'il charge de lui donner la publicité convenable;

L'administration centrale du département de Saône et Loire,

Ouï le commissaire du directoire exécutif;

ARRÊTE:

Que ledit imprimé sera réimprimé, envoyé aux administrations municipales, pour être lu, publié et affiché dans toutes les communes de leurs arrondissemens, et principalement à la porte du local destiné à la tenue de l'assemblée électorale de ce département.

Le registre est signé des administrateurs présens, du commissaire du Directoire exécutif, et du secrétaire.

Par extrait, BOITARD, *secrétaire.*

A MACON, de l'Imprimerie de BAUDINOT, Imprimeur de l'Administration centrale.